

L'enseignement agricole

Formations et métiers du vivant

L'enseignement agricole relève de la compétence du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il regroupe l'enseignement technique agricole (jusqu'au bac ou BTSA) et l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage.

Les domaines de formation sont variés :



Production agricole, forestière



Commercialisation des productions agroalimentaires



Industrie agroalimentaire et alimentation, industries liées à l'agriculture



Santé et protection animale et végétale, hygiène, qualité et sécurité de l'alimentation



Aménagement, développement, gestion et protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage



Service aux personnes et aux territoires

19

ÉTABLISSEMENTS
3 publics
16 privés

11

CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS
3 publics
11 privés

9

CENTRES DÉLIVRANT DES HEURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
3 publics
6 privés

3

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE

3 établissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager

1 établissement du dispositif national d'appui



4

EXPLOITATIONS AGRICOLES dans les établissements publics

2

ATELIERS TECHNOLOGIQUES ET CENTRES ÉQUESTRES

494

HECTARES CULTIVÉS dont 55% certifiés agriculture biologique



44%

DE FILLES

56%

DE GARÇONS



2621
ÉLÈVES

2002
APPRENTIS



91%
DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS

Juin 2020, tous diplômes confondus du CAP agricole au BTSA.
Source : Système d'information des examens de l'enseignement agricole

Enseignement agricole en Île-de-France

3136
ÉTUDIANTS

347 693
D'HEURES STAGIAIRES